

Compte-rendu de la réunion du 23 mai 2023.

Présents :

➤ **ICCF**

- F. Leroux (Directeur ICCF),
- L. Hecquet (Directrice Adjointe ICCF),
- A. Gautier (représentant Personnels chercheurs),
- L. Nauton (représentant PAR),
- N. Lesage (représentant Etudiants, CDD, Post-Docs),
- F. Charnay-Pouget (Assistante de Prévention),
- A. Job (Assistante de Prévention),
- E. Petit (Assistante de Prévention),
- S. Sarraute (Assistante de Prévention),
- G. Voyard (Assistant de Prévention),
- Y. Hersant (Responsable Qualité ICCF),
- C. Poncet-Masson (représentante Correspondants Environnements),
- Dr M-C. Ratinaud (Médecin de Prévention personnels ICCF),
- F. Reveret (futur Référent Sécurité Laser),
- L. Jouffret (CRP Sources Non Scellées),
- X. Farges (Conseiller Hygiène Sécurité Prévention des Risques),

➤ **Tutelles**

● **UCA**

- N. Biesse (Conseiller de Prévention UCA – Responsable du Service de Prévention des Risques),
- A. Chatras (Technicienne H&S),
- J. Tram (Technicienne H&S),

● **CNRS**

- P. Landais (Ingénieure de Prévention et de Sécurité CNRS-DR7),

● **INP SIGMA**

- P. Lacoste (Conseiller de Prévention SIGMA),

Excusé(e)s :

- Dr I. Biat (Médecin de prévention),
- M. El Ghozzi (Maître de Conférence, Représentante des Enseignants-Chercheurs),
- R. Thirouard (CRP rayons X),
- E. Feschet-Chassot (Assistante de Prévention),
- M. Mercier (Conseiller de Prévention UCA – Resp. Adj. du Service de Prévention des Risques).

*** **

Ordre du jour :

1. **Validation du CR de la Commission du 28 septembre 2022**
2. **Bilan technique et financier 2023**
3. **Point sur Plan d'Actions DUERP 2022-2023**
4. **Point sur Plan d'Actions DUERP 2023-2024**
5. **Etude des fiches du registre SST**
6. **Questions diverses**

NB :

Les présentations diffusées lors de la commission sont jointes à ce compte-rendu.

ANNEXE : POINTS IMPORTANTS établis durant cette commission. (page 13)

1. Validation du CR de la Commission du 28 septembre 2022

Abstentions : 0

Contre : 0

⇒ **Le CR est validé à l'unanimité des personnels de la Commission.**

2. Bilan technique et financier au 03 mai 2023

⇒ Présentation du bilan (PowerPoint) par X.Farges (cf pièce jointe)

3. Point sur Plan d'Actions DUERP 2022-2023

⇒ Présentation du Plan d'Action (PowerPoint) par X.Farges (cf pièce jointe)

4. Point sur Plan d'Actions DUERP 2023-2024

⇒ Présentation PowerPoint par X.Farges (cf pièce jointe)

Yaël HERSANT demande quel est le montant annuel de dépenses pour les gants.

Xavier FARGES lui répond entre 10.000 € et 11.000 € à peu près.

Nicolas BIESSE demande la raison du diagnostic effectué sur le PSM en Chimie 4.

Aurélie JOB lui répond que ce diagnostic a été fait car cet équipement était en panne, et que le SPR n'a pas pris en charge cette prestation. Elle demande également à Nicolas si le SPR de l'UCA peut prendre en charge ces prestations à l'avenir.

Florence CHARNAY POUGET précise que lors du dernier contrôle, le PSM a été pris en charge.

Nicolas BIESSE lui répond que les contrôles annuels sont pris en charge, mais pas les réparations. Il reconnaît que le SPR aurait pu prendre en charge ce diagnostic.

Arnaud GAUTIER intervient au sujet des inventaires qui doivent être faits concernant les produits chimiques, et demande où en sommes-nous.

Xavier FARGES lui répond que la démarche est engagée pour l'année 2023.

Yaël HERSANT précise qu'un travail de fond sur Chimitèque ne peut pas être fait, mais que tout est fait pour que nous puissions l'exploiter au maximum.

Florence CHARNAY-POUGET intervient pour préciser que la demande de régularisation au niveau agrément s'est faite pour les produits Précurseurs de drogues uniquement.

Xavier FARGES demande à Nicolas BIESSE si c'est bien son service qui doit s'occuper de la réalisation des plans d'évacuation et d'intervention avec un marché.

Nicolas BIESSE lui répond que oui, marché passé avec la société EUROFEU.

Nicolas BIESSE demande qui fait la mise à jour du DTA (Dossier Technique Amiante).

Xavier FARGES lui répond que la DPIE a passé commande pour cette mise à jour auprès d'une société extérieure.

Florence CHARNAY-POUGET intervient pour parler des mesures des VLEP (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle), valeurs auxquelles sont soumises certains produits chimiques.

Marie-Céline RATINAUD explique que certains badges portatifs sont capables de mesurer plusieurs produits, au nombre à peu près de 180, ceci afin de voir si certaines manipulations exposent à certains produits sans que ceux-ci n'aient été forcément détectés ou soupçonnés. Tout ceci pour prioriser certaines actions préventives.

Des volontaires ont été demandés et trouvés pour mener à bien ces mesures.

Marie-Céline RATINAUD explique qu'elle utilise l'outil FEVARIX développé par Florence entre autre et d'autres personnes au sein de l'ICCF.

Toute cette démarche est de tester ces produits, badges et/ou FEVARIX.

Xavier FARGES précise que l'outil FEVARIX complète l'outil du CNRS FEVAR, tableau Excel également.

Marie-Céline RATINAUD précise qu'elle utilise FEVARIX avec les agents en consultation car elle trouve cela très simple d'utilisation.

Patricia LANDAIS intervient pour exprimer un petit bémol sur le financement CNRS de cette campagne de mesures car elle attend certaines réponses pour valider la participation du CNRS. Elle exprime aussi son inquiétude vis-à-vis de ces mesures, avec une difficulté selon elle de pouvoir bien cibler les produits mesurés par rapport à l'agent.

Marie-Céline RATINAUD précise qu'une étude de poste sera couplée aux mesures faites pour chaque personnel.

Patricia LANDAIS précise que la demande de financement auprès du CNRS passe par le service de prévention du CNRS, et qu'elle a besoin de voir quels sont les VLEP qui seront mesurées, indicatives et/ou contraignantes.

Nicolas BIESSE intervient pour préciser que cette démarche est en fait une première, un essai pour avoir un spectre large de visualisation des valeurs de produits qui pourront être détectées ; tout ceci sera étudié et peaufiné par la suite.

Patricia LANDAIS reprécise que la campagne du CNRS menée pour la mesure de VLEP était bien ciblée sur certains produits, par exemple le DMF (N,N-Diméthylformamide) ; à l'époque, les mesures faites ont montré que dans les unités manipulant le DMF, 1 mesure sur 10 avait atteint les 10% de la VLEP, ce qui nécessitait en fait une 2^{ème} mesure. Ce qui avait montré une exposition acceptable dans un grand ensemble. Toutefois, Patricia LANDAIS précise que des mesures peuvent être faites au besoin sur des produits ciblés.

Marie-Céline RATINAUD intervient pour dire que des mesures ont également été faites au niveau UCA et que les valeurs trouvées ont été tout à fait acceptables. Elle précise que la démarche de mesures dont on parle ce jour est le fait d'avoir une vision globale des expositions qui ne seraient pas forcément identifiées.

Patricia LANDAIS dit qu'elle est intéressée pour venir le jour de la prise des mesures.

Xavier FARGES interpelle Nicolas BIESSE en lui disant que selon lui, le plan de prévention concernant DALKIA qui intervient en toitures de nos bâtiments n'est pas fait.

Nicolas BIESSE dit qu'il voit la DPIE le lendemain pour parler des plans de prévention.

5. Etude des fiches du registre SST

• Fiche du 03/10/2022 – Inhalation de produit chimique

Fabrice LEROUX demande pourquoi ce produit a été ouvert hors sorbonne.

Florence CHARNAY-POUGET lui répond que cette ouverture s'est faite pendant une phase de pesée, avec une balance située hors sorbonne car pas de place.

Arnaud GAUTIER dit que l'ouverture du produit peut se faire au moins sous la sorbonne.

Florence CHARNAY-POUGET dit qu'il faut en ce cas déplacer le produit ouvert de la sorbonne vers le poste de pesée, ce qui n'est pas sécuritaire.

Arnaud GAUTIER lui répond de fermer le flacon une fois ouvert sous la sorbonne.

Patricia LANDAIS dit que la 1^{ière} question à se poser est de savoir si c'était la 1^{ière} utilisation de ce produit ou pas par la personne.

Florence CHARNAY-POUGET répond que c'était la 1^{ière} utilisation de ce produit, et que la personne est donc allé voir la FDS (Fiche de Données de Sécurité) sur le site du fabricant, où le risque reprotoxique ne figurait pas. Une autre FDS a été consultée d'un autre fournisseur et où figurait là le risque concerné. Florence précise que désormais, au niveau de notre base de données Chimitèque, toutes les FDS sont récupérées sur PubChem et mises à jour toutes les heures.

Xavier FARGES intervient en disant que le fait de regarder la FDS d'un produit avant toute manipulation est une demande faite lors des formations « Nouveaux Entrants » effectuées chaque mardi matin.

Marie-Céline RATINAUD précise qu'il serait bien que dans les pratiques du laboratoire soit demandé de passer systématiquement par Chimitèque pour consulter les FDS des produits.

Patricia LANDAIS dit que le cas de figure où les FDS présentent des risques différents est finalement assez courant, et qu'il faut être vigilant sur ce point.

Fabrice LEROUX intervient pour dire que le problème est connu dans le sens où l'utilisation d'un produit neuf et nouveau doit se faire systématiquement avec l'encadrant à côté. Il ne comprend pas pourquoi ces incidents arrivent à nouveau.

Marie-Céline RATINAUD demande s'il est fréquent de commander des produits n'ayant jamais été utilisés dans le laboratoire ?

Fabrice LEROUX lui répond que non. Il précise aussi que par définition, pour des expériences, le produit choisi in fine sera celui qui présente le moins de risques.

Marie-Céline RATINAUD explique que lors de son travail chez Michelin, il existait une supervision des médecins vis-à-vis des produits allant être utilisés, en adéquation avec une fiche de poste prévue.

Florence CHARNAY-POUGET précise que les moyens humains de chez Michelin sont plus conséquents de nous, et que nous commandons beaucoup de produits. En tant qu'AP, il y a d'autres missions à assurer. Le cas précis de cet incident vient du fait que l'étudiante et son encadrant ont bien consulté la FDS sur le site du fabricant, mais que celle-ci n'était pas complète.

- **Fiche du 10/02/2023 – choc au visage en sortie de bureau**

Lionel NAUTON intervient en demandant pourquoi une fiche est faite pour ce genre d'évènements.

Xavier FARGES lui répond que c'est un accident de travail, avec des potentielles suites médicales, et que la déclaration se doit d'être faite.

Arnaud GAUTIER demande si l'application AIE du CNRS est dédiée à ce type d'évènements.

Xavier FARGES lui répond que oui, disant que Patricia LANDAIS peut confirmer.

Patricia LANDAIS précise que tous les autres accidents auraient pu être inscrits dans AIE également.

- **Fiche du 10/02/2023 – Projection d'acétone dans l'œil**

Nicolas BIESSE demande si une déclaration d'accident du travail a été faite.

Florence CHARNAY-POUGET répond que la collègue n'a pas voulu.

Nicolas BIESSE déplore qu'une déclaration n'est pas été faite en cas de séquelles futures.

Florence CHARNAY-POUGET précise qu'elle a donné toutes les informations pour faire la déclaration d'accident de travail.

- **Fiche du 13/03/2023 – Inhalation de produits**

Xavier FARGES intervient pour dire que malgré les messages venant des APs pour dire que les ventilations sont coupées, certains personnels travaillent toujours dans les laboratoires.

Florence CHARNAY-POUGET précise qu'elle a demandé ce matin même à des personnels de sortir des salles type laboratoires car pas de ventilation, et que les personnes n'ont pas voulu sortir, et ce malgré le message informatif envoyé par ses soins. Les personnes lui ont répondu qu'ils allaient ouvrir la fenêtre. Enfin, à la remise des ventilations, ces personnes ont dit à Florence « qu'ils n'étaient pas morts ».

Fabrice LEROUX dit que ce comportement met en danger la vie d'autrui et que ce n'est pas acceptable. Il dit que ce genre de comportement pourrait aboutir à un renvoi de l'institut pendant un certain temps au besoin. Une personne prévenue par l'AP qui ne respecte pas la demande est une situation irrecevable. Ne pas hésiter à le contacter dans le cas d'agissements de la sorte.

Sabine SARRAUTE dit que certaines manipulations peuvent se faire sans forcément l'utilisation de sorbonnes.

Xavier FARGES répond que oui, au vu des caractéristiques de certains produits non dangereux par inhalation.

Fabrice LEROUX dit que le rôle de l'AP est dans ce cas remis en question, et que par là même, la fonction de directeur.

- **Fiche du 14/03/2023 – piqure avec une seringue**

Xavier FARGES précise que la demande de prise de temps lors de la remise des bouchons est faite de façon forte lors des formations « Nouveaux Entrants » du mardi matin. Il existe aussi peut-être des solutions techniques à cela.

Arnaud GAUTIER demande pourquoi le bouchon est remis sur l'aiguille.

Florence CHARNAY-POUGET répond que les bouchons sont remis lors d'utilisation multiples de ces seringues.

Arnaud GAUTIER demande si ces seringues sont jetables, et si tel est le cas, ces seringues se jettent comme leur nom et leur fonction l'indiquent.

Fabrice LEROUX dit que la prévention des risques marche bien quand les exceptions sont rares ou nulles ; dans ce cas précis, si les seringues sont jetables, il faut s'en débarrasser après utilisation, et ne pas chercher à faire d'économies au prix d'accidents potentiels.

Xavier FARGES insiste en disant qu'il va travailler avec les APs pour ce problème car il ne veut pas qu'un accident grave avec nécrose du doigt par exemple arrive un jour.

Fabrice LEROUX intervient à nouveau pour dire qu'il faut que le message soit clair, à savoir jeter les seringues jetables, et ne pas reboucher les aiguilles.

Nicolas BIESSE demande si une déclaration d'accident a été faite au sujet de cette piqure.

Xavier FARGES pense que non.

Nicolas BIESSE dit qu'il serait bien de mettre dans les fiches si une déclaration d'accident a été faite ou pas.

Xavier FARGES demande si une déclaration d'accident doit être faite à chaque accident.

Nicolas BIESSE lui dit que oui si présence de blessure(s).

Florence CHARNAY-POUGET pense que la déclaration a été faite.

Marie-Céline RATINAUD demande si des affiches indiquant de ne pas remettre des bouchons sur des seringues ont été mises dans l'institut.

Xavier FARGES répond que non.

- **Fiche du 28/03/2023 – Inondation**

Florence CHARNAY-POUGET intervient en disant qu'il faut arrêter d'utiliser des appareils consommant autant d'eau alors que d'autres systèmes existent désormais, non seulement pour le côté environnement, mais également avec les risques liés aux fuites d'eau sur d'autres appareils.

- **Fiche du 17/04/2023 – coupure avec scalpel**

Claire PONCET intervient pour dire que les découpes de polymères se font souvent en CHIMIE 6, avec gants anti-coupures, et également, utilisation de microtome pour éviter que des parties humaines soit en contact.

Patricia LANDAIS dit que des actions de prévention doivent être mises en place au niveau des microtomes pour éviter d'éventuelles possibles coupures.

Claire PONCET dit qu'en 14 ans, aucunes coupures n'a été à déplorer en CHIMIE 6 avec le microtome.

Xavier FARGES intervient pour dire que cette problématique de prévention pour les coupures n'est pas simple à trouver au final, et que cela a fait l'objet de discussions avec les collègues APs. Plusieurs options sont devant nous, à savoir des gants de protection, l'utilisation d'étaux, de microtomes, etc.

Guillaume VOYARD dit que certaines découpes ne sont adaptées aux microtomes.

Xavier FARGES précise que ces coupures peuvent arriver partout dans l'institut, d'où une réflexion sur les moyens de prévention.

Lionel NAUTON parle de l'utilisation de gants en cote de maille.

Xavier FARGES répond que c'est effectivement une option à l'étude.

Fabrice LEROUX intervient en disant que c'est là aussi une question de bon sens et de logique, en devant être très prévoyant dans la découpe, car celle-ci est faite avec des outils extrêmement tranchants.

Patricia LANDAIS intervient en parlant de la problématique similaire aux aiguilles, à savoir que certaines personnes remettent les scalpels dans leur étui, action amenant à des coupures. Elle propose que les scalpels soient mis la tête en bas dans des pots en plastiques dédiés par exemple.

- **Fiche du 03/05/2023 – altercation**

Marie-Céline RATINAUD demande de quelles natures ont été les emportements, violences physiques, emportement de la voix, insultes, humiliation ?

Nicolas BIESSE lit la fiche.

Xavier FARGES intervient en disant que la personne s'étant emporté avait d'après ses informations passé une matinée stressante à son niveau, ce qui pouvait expliquer un possible état de fatigue nerveuse, tout ceci sans prendre aucunement parti pour cette personne s'étant emporté.

Nathan LESAGE intervient pour dire que cela n'est pas une excuse.

Xavier FARGES répond immédiatement en disant qu'il reste factuel sans prendre aucunement parti, et précise qu'il n'excuse en rien le comportement déplacé.

Fabrice LEROUX dit que Xavier FARGES a tendance à excuser le comportement de la personne en présentant des circonstances.

Arnaud GAUTIER dit que ce qui intéresse la Commission est ce qui s'est passé dans l'ICCF et pas ce qui s'est passé ailleurs.

Fabrice LEROUX précise que si la personne ne se sentait pas bien, il ne fallait pas qu'elle fasse la réunion en ce cas, et qu'avant de taper sur une table, il faut prendre le recul nécessaire. Fabrice insiste en disant qu'il avait notamment prévenu par 2 fois cette personne de veiller à son comportement global.

Marie-Céline RATINAUD comprends que ce n'est pas la 1^{ière} fois que cette personne agit de la sorte.

Fabrice LEROUX répond que non.

Xavier FARGES reprécise à nouveau qu'il ne prend pas partie, qu'il donne juste des éléments informatifs qu'il a reçu, mais que tout cela n'excuse en rien le comportement déplacé.

Nathan LESAGE apporte un complément d'information non marqué sur la fiche, à savoir que la doctorante prise à partie a demandé à la personne qui animait la réunion de faire une fiche, et que cette personne a refusé de le faire. Nathan voudrait donc savoir à quel point quelqu'un peu refuser de faire une fiche du registre au vu de ce qui s'est passé.

Fabrice LEROUX demande si la personne a refusé elle-même de faire la fiche, ou qu'une fiche soit faite ?

Nathan LESAGE répond qu'il n'a pas cette information.

Fabrice LEROUX dit que d'après ses informations, la personne n'a pas voulu faire cette fiche à son initiative car elle n'a pas subi elle-même cet incident ; cependant, au vu de ses prérogatives et de son périmètre, Fabrice LEROUX estime qu'elle aurait pu le faire. Il estime cependant que c'est à la stagiaire et à la doctorante d'être à l'initiative de fiches, « sous couvert de ».

Marie-Céline RATINAUD dit que cependant, c'est bien à la personne animant la réunion de veiller à ce que tout se passe pour le mieux.

Fabrice LEROUX est d'accord, en stipulant que la réponse de ne pas vouloir faire de fiche n'est pas bonne.

Marie-Céline RATINAUD intervient en disant que si cette personne n'arrive pas à gérer ses émotions, il ne faut pas hésiter à lui proposer d'aller voir la médecine de prévention pour évoquer cela.

Fabrice LEROUX intervient en parlant du fait que la personne encadrante hiérarchiquement parlant se doit de faire attention à ses comportements.

Arnaud GAUTIER demande comment traiter cette fiche vu qu'aucun nom n'apparaît, ni de victime, ni d'encadrant.

Xavier FARGES lui répond que cette fiche est une fiche en fait collective de la part de nombreux non permanents qui ont été choqués par la scène.

Florence CHARNAY-POUGET intervient pour préciser qu'en cas de problème humains type RPS ou VSS, les noms ne figurent pas sur les fiches car ce registre est ouvert à tout le monde.

Fabrice LEROUX dit que les employeurs doivent être mis au courant dans le cas de problèmes de ce type.

- **Fiche du 16/05/202 – Explosion dans un micro-ondes**

Elodie PETIT précise que les réacteurs ont été utilisés sans que les personnels regardent l'état de ces équipements, sachant qu'un était un peu abimé. Le responsable de l'appareil était en congés, il sera contacté.

Florence CHARNEY-POUGET demande s'il existe une réglementation pour faire contrôler les micro-ondes.

Patricia LANDAIS dit que les réacteurs sont certainement soumis à la réglementation des équipements sous pression. Elle dit aussi que les équipements de travail se doivent d'être vérifiés quotidiennement.

Fabrice LEROUX dit selon lui que même si la personne responsable était présente, l'accident serait quand même arrivé. Il pense qu'un des réacteurs a peut-être été fermé de façon trop serrée.

Patricia LANDAIS dit qu'il serait bien de faire une analyse accident.

Fabrice LEROUX dit qu'il faudrait peut-être renforcer le protocole.

Patricia LANDAIS se pose la question de l'utilisation nécessaire ou pas d'un four micro-ondes pour cette manipulation.

Nicolas BIESSE dit que les incidents liés à l'utilisation de fours micro-ondes arrivent régulièrement ; dans ce cas précis, se questionner effectivement pourquoi il y a eu explosion.

Patricia LANDAIS intervient en demandant si les bonnes conditions d'utilisation ont été respectées ou non (durée, température, puissance, etc.).

- **Fiche du 17/05/2023 – Eclaboussures de produit**

Patricia LANDAIS dit que certains solvants provoquent une difficulté de coulissements des pistons noirs des seringues.

Florence CHARNEY-POUGET pense que la concentration de produit était très forte, ce qui a pu peut-être aider à provoquer cet incident. Elle précise qu'elle ne comprend pas vraiment comment cet incident a pu arriver au final. Elle précise surtout que c'est l'aiguille qui s'est décroché de la seringue.

Lionel NAUTON dit qu'il est marqué dans la fiche que c'est le piston qui s'est décroché.

Arnaud GAUTIER dit qu'il aurait fallu utiliser des canules.

Florence CHARNEY-POUGET confirme, et précise qu'une déclaration d'accident de travail a été faite.

- **Fiche du 09/11/2022 – forte augmentation de températures en Chimie 7**

Sabine SARRAUTE nous confirme que les systèmes de sécurité liés au chauffage n'ont toujours pas été posés. D'autre part, les utilisateurs de CHIMIE 7 ne sont jamais prévenus par DALKIA lors des passages en mode chaud-froid.

Xavier FARGES demande à Nicolas BIESSE de bien vouloir parler de ces problèmes au cours de la prochaine réunion avec la DPIE.

- **Fiche du 21/11/2022 – basses températures**

Arnaud GAUTIER et Laurence HECQUET interviennent pour confirmer que le changement de leur fenêtre a été très positif sur la remontée des températures dans leur bureau. Il serait bien que cette démarche s'étende à l'ensemble des bâtiments.

Aurélien JOB dit qu'il faut maintenir notre demande pour faire isoler nos bâtiments.

Xavier FARGES dit que si une demande globale de changement de toutes les fenêtres de l'institut est faite, celle-ci ne passera pas pour des questions de coûts. Les demandes ponctuelles par contre aboutissent quelquefois.

Florence CHARNEY-POUGET parle aussi du problème du fort bruit que fait le vent passant pas les joints ajourés des fenêtres obsolètes.

- **Fiche du 06/04/2023 – mal être au travail**

Fabrice LEROUX a fait un signalement RPS et a reçu de la part de la cellule un organigramme et le fonctionnement de la cellule.

Marie-Céline RATINAUD dit que la conduite à tenir dans ce cas de figure est de donner aux personnels les indications des personnes ressources vers qui se tourner. Elle précise également que la cellule RPS ne peut rien faire tant qu'elle n'a pas l'identité de la personne en mal-être. Marie-Céline RATINAUD demande si l'ICCF souhaiterait que la cellule intervienne dans le périmètre des personnels techniques, sachant que cette cellule ne fait que des entretiens individuels.

Fabrice LEROUX dit qu'il existe un souhait de la part des différents collègues sur la faisabilité d'un temps d'écoute et de partage avec la Direction ; cela se faisait avant, la période Covid a malmené cette démarche. Il précise un embarras car on ne connaît pas la raison du mal-être et sa portée.

Arnaud GAUTIER intervient en disant que l'existence d'une cellule QVT serait un plus pour renforcer les liens.

FIN DE PRESENTATION DE FICHES

Nicolas BIESSE demande si les fiches présentées pourraient être complétées des remarques faites durant cette commission.

Xavier FARGES prend note de cette demande.

6. Questions diverses

- **Fermes-portes réserve produits chimiques**

Florence CHARNAY-POUGET précise qu'il y a eu au final 11 tentatives de réglages.

Xavier FARGES évoque des systèmes motorisés.

Nicolas BIESSE précise que la DPIE lui aurait dit que ces systèmes sont peu fiables et tombent souvent en panne.

Florence CHARNAY-POUGET intervient pour dire que ces grooms se referment très violemment, et que pour ouvrir la porte, il faut l'aide d'une jambe, d'une épaule, etc, tout cela en tentant de tenir les produits chimiques.

Nicolas BIESSE dit que le patrimoine réfléchissait à une ouverture plus grande sous la porte pour avoir moins de dépression.

Florence CHARNAY-POUGET dit que de toute façon, une porte de réserve de produits chimiques doit s'ouvrir sur l'extérieur, avoir un oculus, et avoir également une barre anti-panique, ce qui n'est pas le cas dans nos réserves.

Aurélien JOB intervient pour dire que Monsieur Emmanuel ANGLARD lui a dit qu'elle devait prendre la porte du sas de la réserve du 2^{ème} étage de CHIMIE 4 pour la raboter dans le Cantal, département d'habitation d'Aurélien. (cette porte ferme mal, fait signalé depuis longtemps à la DPIE)

Aurélien JOB demande alors à Emmanuel ANGLARD si elle doit faire un ticket DPIE => réponse d'Emmanuel ANGLARD : « non non, vous arrêtez de faire des tickets l'ICCF, j'en ai trop ».

Arnaud GAUTIER précise que les demandes de tickets continueront à se faire malgré cette phrase. D'autres personnels approuvent.

Xavier FARGES intervient en disant que la DPIE justement nous demande de faire des tickets et que lorsque l'on fait des courriels, on se fait justement répondre de faire des tickets.

Marie-Céline RATINAUD demande si les grooms ne pourraient pas être enlevés en attendant qu'une solution soit trouvée.

Florence CHARNAY-POUGET dit que non car grooms demandés par la Commission de Sécurité Incendie.

Patricia LANDAIS dit que la sécurité ne doit pas être impactée par certaines décisions.

Xavier FARGES abonde dans ce sens, en évoquant certaines décisions réglementaires liées à l'ancienne salle « distillation » par exemple, qui au final, apporte plus d'inconvénients que d'avantages. Il faut avoir une réflexion sur certaines dérogations.

Lionel NAUTON demande si le changement de 6 portes dans l'autre sens est si compliqué que cela à l'échelle de l'Université.

Xavier FARGES répond qu'il a fait un ticket DPIE pour demander le changement des blocs-portes des réserves des produits chimiques => pas de réponses à ce jour.

- **COSTRA**

Xavier FARGES demande à Nicolas BIESSE s'il peut nous confirmer qu'aucun travaux ne sera fait au vu de l'avis défavorable de l'ERP POLE CHIMIE.

Nicolas BIESSE répond qu'il n'a pas d'informations à ce sujet.

Xavier FARGES demande à Nicolas BIESSE s'il peut demander à la DPIE des informations.

Arnaud GAUTIER demande où se trouve cet avis défavorable.

Xavier FARGES lui répond que cet avis se trouve sur le rapport de visite de la Commission Sécurité Incendie rédigé en principe en mairie d'Aubière.

Arnaud GAUTIER demande ce que veut dire exactement « aucun travaux ».

Xavier FARGES lui répond aucuns travaux liés à la mise en sécurité incendie du bâtiment. Par exemple, des travaux d'isolation thermique ne seraient pas actuellement une priorité.

Arnaud GAUTIER répond que cela est un vrai problème, avec par exemple les fortes chaleurs qui risquent d'arriver l'été prochain.

Xavier FARGES précise que c'est justement pour cette raison qu'il posait la question à Nicolas BIESSE.

Arnaud GAUTIER demande où en sont les travaux de l'ancienne salle distillation.

Xavier FARGES lui répond que ces travaux devraient commencer après la réalisation des travaux des escaliers extérieurs de CHIMIE 3 et 4, sous réserve d'acceptation du dossier auprès du SDIS 63. Il parle aussi du problème des armoires de stockage des solvants actuellement présentes dans un laboratoire impactant la place de travail dans ce lieu. La DPIE a demandé à ce que rien ne soit présent dans la salle « distillation », mais si de grosses chaleurs devaient arriver, il partirait sur la mise en place de ces armoires dans la salle distillation avec une climatisation portative.

Lionel NAUTON lui répond qu'il n'y a pas d'électricité dans cette salle.

Yaël HERSANT intervient pour dire que les armoires sont mises dans un laboratoire avec actuellement une climatisation portative avec consignes de bien fermer les portes de la salle quand les températures seront élevées.

Xavier FARGES précise que la demande de dossier de dérogation auprès du SDIS 63 n'a toujours pas été envoyée d'après ses informations par la DPIE.

Fabrice LEROUX dit que les actions sécuritaires qui ont été faites pour le moment sont issues de démarches internes, avec participation financière de l'unité propre ICCF. Il ne comprend toujours pas pourquoi cette action de travaux de la salle « Distillation » n'aboutit pas. Il en relèvera de la responsabilité de l'employeur.

Concernant le COSTRA, il ne comprend pas également la remontée de ce document avec du temps passé dessus pour que rien ne se fasse au final.

Yaël HERSANT dit que le souci est réglementaire, et que l'argent était disponible.

Arnaud GAUTIER demande à Patricia LANDAIS si elle peut informer le délégué régional du CNRS que rien n'a été fait dans cette salle depuis sa visite.

Patricia LANDAIS confirme à Arnaud GAUTIER que le rappel est fait, mais qu'en qualité d'employeur, mais non d'hébergeur, rien ne peut être fait à part rappeler au Président Mathias BERNARD la situation.

Fabrice LEROUX regrette que rien ne soit fait au sujet de cette salle depuis toute ces années, se demandant s'il ne faudrait pas solliciter le ministère vu qu'en local, les choses n'avancent pas.

Patricia LANDAIS dit que les inspecteurs du ministère peuvent être sollicités au besoin en cas de forts blocages, mais qu'il convient d'être extrêmement vigilants et prudents sur la démarche engagée.

Arnaud GAUTIER confirme que lorsqu'il estimera que la température aura atteint un niveau potentiellement dangereux, il fera valoir son droit de retrait.

Fabrice LEROUX se pose la question de la fermeture d'accès à l'unité en cas de trop fortes chaleurs au vu des risques encourus avec certains produits.

Patricia LANDAIS intervient en disant que cette démarche protégera les agents, mais pas les installations, et qu'il faudrait en ce cas prévoir une organisation permettant d'assurer une surveillance des locaux.

Fabrice LEROUX rappelle que ce type d'organisation a été fait au moment de la crise sanitaire Covid 19.

Nicolas BIESSE intervient en disant que le point « chaleur en chimie » est un point à l'ordre du jour de la prochaine réunion F3SCT de l'UCA prévue le 12 juin 2023 suite à la demande des représentants des personnels.

Xavier FARGES rappelle le CHSCT de l'UCA où il s'est rendu avec Fabrice LEROUX et où les représentants de l'administration ont dit que rien ne serait fait en Chimie pendant 8 ans.

Marie-Céline RATINAUD demande si justement au cours de la prochaine F3SCT, une décision ne pourrait pas être actée comme quoi des décisions seront prises en cas de fortes températures.

Fabrice LEROUX dit que de toute façon, en fonction d'alertes lancées par les APs de l'institut ou Xavier, une décision collégiale sera prise pour sécurité.

- **Grande galerie de Chimie**

Xavier FARGES demande à Nicolas BIESSE si le projet de destruction de la grande galerie de Chimie est officiel, officieux, prévu ou non, car les utilisateurs de la Chimie sont contre ce projet pour des raisons pratiques et de sécurité. (destruction qui serait envisagé pour des questions de travaux futurs et de réglementation ERP).

Nicolas BIESSE partage cet avis de la non-destruction de la galerie pour la communication intra-institut, et pour des raisons de sécurité. Il dit que cette option a été envisagée pour faire passer l'ERP POLE CHIMIE de 2^{ième} catégorie à 5 bâtiments de 5^{ième} catégorie effectivement, mais que pour le moment, il n'a pas d'autres informations à ce sujet.

Fabrice LEROUX intervient en disant qu'il l'a entendu à son niveau, en donnant un avis très défavorable sur ce projet, en stipulant également que la galerie lie les bâtiments qui sont justement exploités par une même unité, par le même institut.

Nicolas BIESSE précise que ce qui aurait été évoqué aurait été d'ouvrir cette galerie pour que la fumée par exemple d'un incendie ne se propage pas à un autre bâtiment par exemple.

Xavier FARGES pose la question de ce qui se passerait en cas de pluie ou de verglas, impactant la sécurité.

Fabrice LEROUX dit que les cages d'escaliers de CHIMIE 3 et 4 sont justement actuellement en cours de fermeture, et qu'il serait évoqué l'ouverture de la galerie qui pénaliserait la sécurité en apportant des amenées d'eau par exemple.

Xavier FARGES interpelle Nicolas BIESSE en lui demandant de faire remonter à l'UCA le fait que l'institut ne souhaite en aucun cas que la galerie disparaisse ou soit ouverte pour les raisons évoquées.

QUESTIONS ANNEXES

Aurélien JOB demande où en sont les déchets radioactifs présents dans la soute dédiée.

Nicolas BIESSE lui répond que ces déchets ont été reconditionnés, et que le SPR attend les rapports d'intervention pour demander par la suite l'enlèvement de ces déchets par l'ANDRA.

Arnaud GAUTIER parle de la mise en demeure instaurée par l'ASN.

Nicolas BIESSE lui répond que les actions ont été entreprises, l'action est donc engagée et vue par l'ASN.

Lionel NAUTON demande si des interphones pourraient être posés au niveau des cages d'escaliers qui ont été fermées par les travaux.

Aurélien JOB lui répond qu'un ticket a été fait à ce sujet.

Florence CHARNAY-POUGET précise qu'un boîtier d'ouverture à partir du 1^{er} et 2^{ième} étage a été demandé pour que ces personnels puissent de leur étage ouvrir les portes du bas ; ce boîtier serait situé au milieu du couloir.

Laurent JOUFFRET demande si des badges peuvent être données à des entreprises extérieures pour accès plus facilités et pour ne pas déranger les personnels de l'ICCF.

Xavier FARGES va se renseigner auprès de la DOSI de l'UCA.

FIN DE LA COMMISSION

ANNEXE

POINTS IMPORTANTS

- 1°) les contrôles de systèmes de ventilations sont pris en charge par le SPR de l'UCA.
- 2°) **l'ouverture d'un produit doit toujours se faire sous sorbonne.**
- 3°) **passer obligatoirement par Chimitèque pour consulter une FDS.**
- 4°) **chaque première utilisation d'un produit par un non-permanent doit obligatoirement se faire avec la présence de l'encadrant.**
- 5°) il est demandé de **strictement respecter les consignes demandées par les APs**
- 6°) il est demandé désormais de **jeter les seringues jetables systématiquement** et de **ne plus reboucher les aiguilles des seringues.**
- 7°) il est demandé de **ne plus remettre des scalpels dans leur étuis** et de **mettre les scalpels dans une boîte dédiée avec lame vers le bas.**